



COMMUNE DE VEYTAUX

## Rapport de minorité au conseil communal

de la commission nommée pour l'examen du préavis (No 10/2018) intitulé : « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* »

---

**Rapporteur**

M. Olivier Gasser

**Membre**

Mme Lydia Mareda

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie en date du 28 août 2018 en présence de Mme Chevalley, Syndique, MM Andler, Emery, Rey Lescure et Rinaldi, Conseillers municipaux.

Le but de cette séance était d'apporter des réponses aux questions de la commission en relation au préavis No 10/2018. Nous les remercions de leur participation, des informations données et pour leur impartialité.

La commission a ensuite poursuivi sa réunion à huis clos pour débiter ses travaux.

Lors de cette réunion, il n'a pas été possible de réconcilier les points de vue des membres de la commission, ce qui a conduit à l'élaboration de deux rapports.

### **1. Préambule**

Les auteurs de ce rapport constatent que le préavis présenté est succinct, il présente l'initiative, les obligations qui en découlent et un échéancier.

Les auteurs de ce rapport saluent le fait que la Municipalité a décidé de ne pas présenter de contre-projet et de ne pas émettre de recommandation de vote, respectant ainsi l'esprit de l'initiative, et de donner librement la parole à la population. C'est sur ces deux points que les membres de la commission n'ont pas réussi à se mettre d'accord.



## 2. Considérations des auteurs de ce rapport

### a. Concernant un éventuel contre-projet

Une diversion sans alternative crédible: La demande des signataires est de préparer un projet de convention de fusion avec la Commune de Montreux. Ce projet devra ensuite être mis en votation dans les deux Communes. Les auteurs de ce rapport ne voient pas de réel intérêt à présenter un contre-projet. Demander à étudier d'autres fusions avec d'autres Communes revient à faire une diversion par rapport à la demande de l'initiative.

Du reste, à part quelques collaborations dont l'exploitation des forêts, gérées par le triage sous contrôle cantonal entre notre Commune et celle de Villeneuve, la Commune de Veytaux a développé avec celle de Montreux tout son tissu social, préscolaire, scolaire, accompagnement des personnes âgées, économique, sportif, sécuritaire, culturel, touristique etc. C'est dans un esprit « win-win » que ces liens ont été établis et fonctionnent avec succès. Ces derniers faciliteraient grandement le travail de rapprochement voir de fusion. Il apparaît d'ores et déjà comme très clair que ces liens, qui n'existent pas avec d'autres Communes, prendraient beaucoup de temps et d'efforts à établir, avec le défi supplémentaire de parallèlement défaire les liens de collaboration existants.

Ressources et réalité: L'idée consistant à demander d'autres études en parallèle se heurte aux ressources à disposition ainsi qu'aux réalités.

En faisant preuve de bon sens et de pragmatisme, chacun d'entre nous peut voir clairement qu'une étude de rapprochement n'a aucun sens avec une autre Commune que celle de Montreux. Que coûterait à notre Commune une telle analyse supplémentaire, au vu du résultat que l'on peut logiquement en attendre ?

### b. Concernant une recommandation de vote

Ecouter sans influencer: Tout en reconnaissant le côté très émotionnel, les auteurs de ce rapport considèrent qu'il s'agit d'une initiative dont le texte est simple, sur lequel 282 citoyens se sont prononcés favorablement en signant l'initiative.

Les autorités communales devraient laisser la population s'exprimer sur cette initiative populaire, sans tenter de l'influencer à travers une recommandation de vote.

Pour rappel, ces citoyens ne demandent pas la fusion aujourd'hui, ils demandent qu'après une étape de préparation, un projet de convention leur soit soumis pour se prononcer en connaissance de cause.



### 3. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Vu : le préavis No 10/2018 de la Municipalité du 7 mai 2018 relatif à l'initiative populaire communale intitulée : « Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion »,

Oui : le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

- de ne pas présenter de contre-projet et de ne pas émettre de recommandation de vote.

Le rapporteur

Olivier Gasser

Veytaux le 10 septembre 2018

